



Le mazout est et reste le meilleur choix.

4

1. Mazout, le **combustible avantageux**.
2. Le mazout est **sûr à 100%**: il n'y a aucun danger d'explosion et vous êtes protégé en cas d'émanation de CO.
3. Les combinaisons chaudières/brûleurs **s'adaptent à votre habitation**: avec ou sans cheminée, au sol ou murales, avec une flamme bleue ou jaune.
4. Le mazout est aussi **respectueux de l'environnement** que les autres combustibles fossiles. Il peut également être associé de façon idéale avec des panneaux solaires, des pompes à chaleur ou la cogénération, une technologie associant la production simultanée de chaleur et d'électricité.
5. Les installations modernes sont **compactes et silencieuses**. Les nouveaux réservoirs sont faciles à installer dans un vide sanitaire, une cave ou un garage.
6. Une régulation précise de la **température idéale** au meilleur prix.
7. Une température confortable et de l'eau chaude sanitaire à volonté, le tout **en un seul système**.
8. Vous **choisissez** vous-même **votre fournisseur**, la quantité souhaitée, la livraison automatique éventuelle, le paiement immédiat ou échelonné.
9. **Aucune surprise**: vous connaissez au préalable le montant de la facture finale.
10. Votre confort est également assuré via des **réserves de pétrole** estimées à 60 ans au minimum.

De l'information objective: la base pour de bonnes décisions.

C'est l'une des tâches les plus importantes d'Informmazout. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre fournisseur ou installateur.

Pour de plus amples informations

078/152 150
www.informmazout.be



Ministère de la Région Wallonne
081/ 333 160
mw.wallonie.be



Direction Générale des Ressources Naturelles
et de l'Environnement
081/ 335 050
www.environnement.wallonie.be



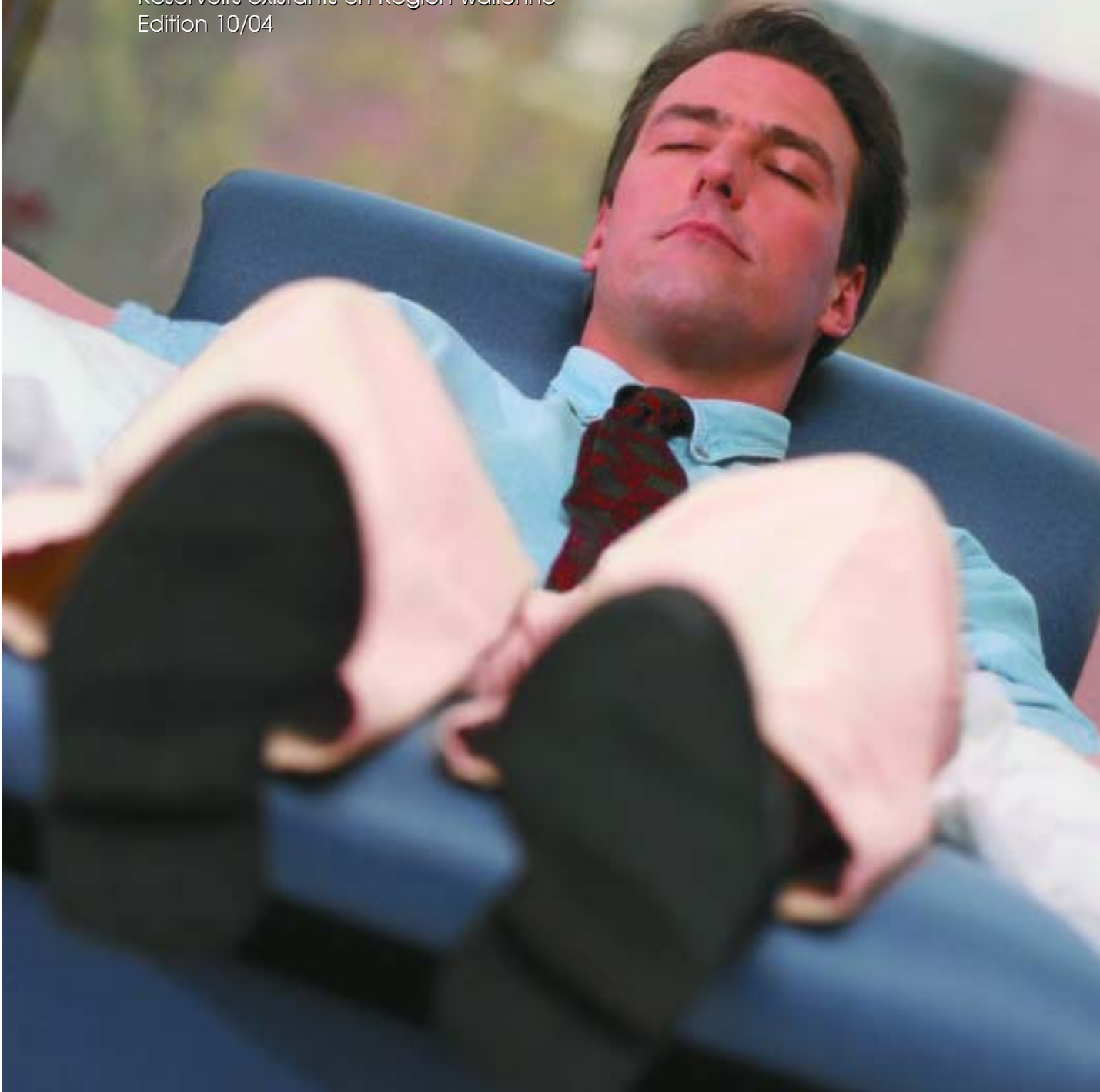
Informmazout asbl • Rue de la Rosée 12 • 1070 Bruxelles

tél.: 078/ 152 150 • fax: 02/ 523 97 88

e-mail: info@informmazout.be • www.informmazout.be

Mon réservoir est passé au vert

Réservoirs existants en Région wallonne
Edition 10/04



mazout 
La chaleur absolue.



Réservoirs existants en Région wallonne

2

Cette brochure contient une synthèse de la réglementation en vigueur en Région wallonne (Arrêté du 30/11/2000 et Arrêté du 17/07/2003) pour les réservoirs installés avant le 29/11/2003 ainsi que les questions les plus fréquentes relatives au stockage du mazout.

Conseil: vérifiez toujours auprès de votre administration communale si des prescriptions spécifiques sont d'application.

Réservoirs inférieurs à 3000 litres

Que devez-vous faire et quand?

Aucune obligation mais nous conseillons le placement d'un système anti-débordement et un contrôle régulier du réservoir.

Réservoirs de 3000 litres et plus

Que devez-vous faire et quand?

Réservoirs accessibles:

- Avant le 01/01/2005 : 1^{er} contrôle
Validité : 10 ans
- Avant le 01/01/2005 : placement d'un système anti-débordement
- Avant le 29/11/2003 : réservoir simple paroi : placement dans un encuvement

Réservoirs non-accessibles:

Double paroi :

- Avant le 01/01/2005 ou au plus tard 10 ans après la mise en service : 1^{er} contrôle
Validité : 10 ans
- Avant le 01/01/2005 : placement d'un système anti-débordement

Simple paroi :

- Avant le 01/01/2005 : placement d'un système anti-débordement
- Avant le 01/01/2005 ou au plus tard 10 ans après la mise en service: 1^{er} contrôle
Validité: si un test d'étanchéité a été effectué entre le 12/08/1987 et le 01/04/2001: prochain contrôle après 10 ans. Ensuite la périodicité prévue selon l'âge du réservoir est d'application (voir ci-dessous):

- L'âge du réservoir ne peut être prouvé ou le réservoir a 30 ans ou plus :
Avant le 01/01/2003 : test d'étanchéité
Validité du test : 3 ans
- Le réservoir a entre 20 et 29 ans :
Avant le 01/01/2004 : test d'étanchéité
Validité du test : 5 ans
- Le réservoir a entre 10 et 19 ans :
Avant le 01/01/2005 : test d'étanchéité
Validité du test : 10 ans
- Le réservoir a moins de 10 ans :
test d'étanchéité 10 ans après l'octroi du permis d'exploitation ou le dernier contrôle

Qui peut effectuer les tests d'étanchéité?

Epreuve hydraulique : tout professionnel disposant de l'appareillage nécessaire
Test par ultrasons : les techniciens ayant reçu l'agrément « technicien ultrasons »
Test par dépression : les techniciens ayant reçu l'agrément « technicien dépression »

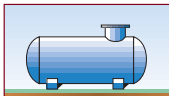
Que recevez vous?

Une attestation de conformité, et une plaquette de contrôle qui sera scellée à la conduite de remplissage.



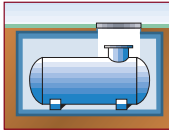
Quelques notions techniques

3

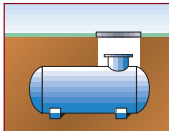


Quels réservoirs sont considérés comme accessibles?

Un réservoir à l'air libre ou placé dans un local accessible est considéré comme un réservoir accessible. Ces réservoirs à mazout doivent être accessibles de tous côtés.

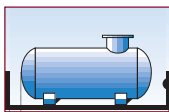


Une application particulière est un réservoir qui est placé dans une fosse. Un espace minimum doit être prévu tout autour afin qu'il soit possible d'effectuer des contrôles ultérieurs.



Quels réservoirs sont considérés comme non-accessibles?

Un réservoir qui se trouve directement en terre ou dans une fosse remblayée, est considéré comme non-accessible.



Qu'est-ce qu'un encuvement?

C'est une construction destinée à recueillir le combustible en cas de fuites. Elle doit être étanche et fabriquée en matériaux non-inflammables. Sa contenance doit être :

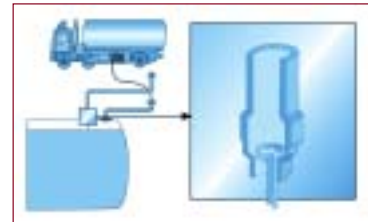
- Air libre :** la moitié des capacités totales des réservoirs qu'il contient ou la capacité du plus grand réservoir + 25% de la capacité totale des autres réservoirs.
- Cave ou local :** la somme des capacités des réservoirs qui y sont placés.

Qu'est-ce qu'une attestation de conformité?

Il s'agit d'un document reprenant les résultats des contrôles effectués et la conformité (ou non-conformité) du réservoir à la réglementation.

Quels sont les systèmes anti-débordement?

Le plus simple est le sifflet d'alarme qui émet un sifflement pendant le remplissage. Aussitôt que le sifflement disparaît, le fournisseur interrompt la livraison, le réservoir étant plein à 95%. Il existe également une sonde électronique, qui arrête automatiquement (si le camion citerne est équipé pour) la livraison de mazout lorsque le réservoir est presque plein.



Qu'est-ce qu'un «technicien agréé»?

Il s'agit d'un professionnel qui a reçu l'agrément de la Région wallonne, afin d'effectuer des tests d'étanchéité soit par ultrasons, soit par dépression.



Qu'est-ce qu'une plaquette de contrôle?

Il s'agit d'une plaquette qui est scellée sur la conduite de remplissage de votre réservoir, le jour même de la réalisation du test. Elle peut être de trois couleurs:

- Verte:** si le réservoir est en règle.
- Orange:** si le réservoir est étanche mais que des réparations s'avèrent nécessaires et/ou que le système anti-débordement n'est pas placé. Dans ce cas, le réservoir peut encore être rempli durant une période de six mois maximum.
- Rouge:** si le réservoir n'est pas étanche. Dans ce cas, le réservoir ne peut plus être rempli.

Qu'est-ce qu'un test d'étanchéité?

Il existe différents types de tests d'étanchéité.

- Par ultrasons:** le réservoir est placé en légère dépression. En y introduisant deux microphones, on peut par voie d'ultrasons capter des signaux indiquant la présence de fuites éventuelles.
- Par dépression:** le réservoir est placé en légère dépression (vide) pendant 1 heure.
- Epreuve hydraulique:** le réservoir est mis en surpression (1 bar pendant 1 heure). Le réservoir doit être préalablement vidé, nettoyé et rempli d'eau.

